Fiche : Les Missions Locales « plateformes » du Service Civique

1 : Qu'est-ce une Mission Locale « plateforme » du Service Civique sur son territoire ?

Une Mission Locale « plateforme » est une Mission Locale qui décline sur son territoire les trois axes de la convention de partenariat qui lie l'UNML à l'Agence du Service Civique :

- Elle accueille des volontaires au sein des Missions Locales, dans les collectivités et les associations ;
- Elle informe et oriente les jeunes sur les missions de Service Civique ;
- Elle informe et accompagne les collectivités et les associations de leur territoire dans la mise en œuvre du Service Civique ;
- Elle a la possibilité d'organiser et animer des sessions de Formation Civique et Citoyenne à destination des volontaires accueillis en interne, en intermédiation ainsi qu'en externe.

L'UNML propose aux Missions Locales portant une plateforme de signer une convention qui a pour objet de définir les engagements de la Mission Locale et de l'UNML dans le cadre du déploiement du Service civique au sein du réseau des Missions Locales. Par la signature de cette convention, les Missions Locales se voient attribuer la qualité de « Mission Locale plateforme du Service civique ».

2 : Quels sont les engagements réciproques de l'UNML et des Missions Locales « plateformes »?

Dans le cadre de cette convention, l'UNML porteur de l'agrément national, s'engage à soutenir la Mission Locale pour la mise en œuvre de son projet avec un appui technique et administratif, des conseils, pour réussir l'accueil des jeunes avec des missions de qualité.
La Mission Locale s'engage quant à elle à informer les jeunes et les partenaires, à respecter les termes de l'agrément national, à veiller à la qualité de l'accueil des volontaires, à contribuer à la dynamique du réseau au niveau régional et national et à alerter l'UNML des difficultés qui peuvent survenir.

3 : Qu'est-ce qu'une telle reconnaissance peut apporter à la Mission Locale ?

Les Missions Locales « plateformes » du Service Civique s'inscrivent ainsi dans une logique de développement quantitatif et qualitatif des missions de Service Civique.
Le statut de « plateforme du Service Civique » sur un territoire apporte aux

Missions Locales une reconnaissance institutionnelle et une légitimité leur permettant d'être reconnus auprès des partenaires souhaitant s'inscrire dans une démarche d'accueil de volontaires et de solliciter de nouveaux financements liés au Service Civique.

4 : Comment devenir « plateforme du Service Civique » sur son territoire ?

Pour devenir « plateforme », la Mission Locale prend contact avec l'UNML qui lui fournira un court dossier à compléter récapitulant les éléments nécessaires au fonctionnement et à la mise en place de la plateforme. L'UNML et la Mission Locale pourront ensuite procéder à la signature de la convention.

>>> Pour toute question, envoyer un courriel :

service-civique@unml.info ou par téléphone : 01.75.43.32.32 <<<